

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-098**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 juillet 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, Mme Maryline VERGNE, M. André DUBOIS et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Budget Principal

Décision Modificative n°2

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Gilles DELANGE
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
André DUBOIS donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETARE : Sylvie COLETTE

Rapporteur : Patrick DARY

Vu la délibération n°2019-027 du 12 février 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a voté le budget principal avec des bases estimatives pour la Dotation d'Intercommunalité, la Dotation de Compensation des groupements de communes, et le Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;

Considérant qu'au vu des notifications, l'EPCI percevra au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement, une dotation de compensation de 690 028 € et une Dotation d'Intercommunalité de 74 058 €, soit 4 343 € de plus qu'en 2018 (contre 700 000 € et 50 000 € estimés lors du vote du budget) ;

Vu la délibération n°2019-080 du 11 juillet 2019, relative à l'acquisition d'un terrain sis à Bourdelas sur la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche ;

Vu la délibération 2019-094 du 11 juillet 2019, relative à la répartition du FPIC ;

Vu la délibération 2019-097 du 11 juillet 2019, relative à l'actualisation des AP/CP ;

Considérant que pour le FPIC, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix percevra 2 305 € de moins qu'en 2018 ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de prendre la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190711-DC201971201-DE
Date de télétransmission : 15/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Chapitre	Programmes	N° Compte	Service/ Fonction	Libellés du compte	Dépenses	Recettes
73		73223	01-020	Fiscalité reversée - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		+ 2 373 €
014		739223	01-020	Prélèvements pour versements de fiscalité – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 4 678 €	
74		74124	01-020	DGF – Dotation d'Intercommunalité		+ 24 058 €
74		74126	01-020	DGF – Dotation de compensation des groupements de communes		- 9 972 €
011		60621	MSAP - 96	Combustibles	+ 5 000 €	
011		678	01-020	Autres Charges exceptionnelles	+ 6 781 €	
204	P0366	204182	Haut-Débit - 90	Subventions d'équipement versées – Autres organismes Publics – Bâtiments et installations	+ 15 500 €	
2313	Op 035	Cadran	90	Constructions en cours	+ 7 107 €	
204	P 339	2041642	01-020	Subventions d'équipement versées à des établissements et services rattachés	+ 14 000 €	
23	P0379	2313	Multisport - 411	Constructions en cours	- 36 607 €	

- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président




D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190711-DC201971201-DE
Date de télétransmission : 15/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.